

Communiqué de presse

Initiative populaire en faveur du don d'organes : trois journées nationales de collecte

Berne, le 8 mars 2018 – L'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » a pour objectif de mettre en place le modèle du consentement présumé dans le domaine du don d'organes. Swisstransplant soutient cette initiative et travaille à cet effet étroitement avec le comité de l'initiative de la Jeune Chambre Internationale (JCI) Riviera. En tant que Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes et de tissus, Swisstransplant tient à un débat objectif : la solution du consentement présumé apporte clarté et sécurité pour tous, pour les défenseurs du don d'organes, les indécis et les opposants. Au cours de ces trois journées nationales de collecte, nous voulons convaincre la population de soutenir cette initiative par une signature. Nous comptons ici sur le soutien des hôpitaux, des cabinets médicaux, des pharmacies, des associations et des partis.

Prendre une décision allant dans le sens du défunt, et donc dire oui ou non à sa place au don d'organes, est très difficile pour les proches et le personnel hospitalier. Selon les enquêtes réalisées, 85 pour cent de notre population a, d'une manière générale, une opinion favorable voire très favorable à l'égard du don d'organes. Comme la volonté du défunt est cependant rarement documentée (carte de donneur, directives anticipées) ou comme ces documents ne sont pas accessibles ou ont été perdus, nos spécialistes doivent s'entretenir avec les proches pour connaître la volonté supposée du défunt quant au don d'organes. Cet entretien débouche à 60 pour cent sur un refus, les retours provenant des hôpitaux laissant supposer que, dans 75 pour cent des cas, les proches ignorent quelle était la volonté du défunt. Ils veulent donc ne prendre aucun risque et se décident contre le don d'organes. Mais leur décision correspond-elle vraiment à la volonté du défunt ? Ils ne pourront jamais le savoir avec clarté et certitude. Et s'ils avaient eux-mêmes besoin un jour d'un don d'organes, ils pourraient s'en vouloir d'avoir refusé à l'époque ce don, uniquement par incertitude.

Consentement présumé et taux de dons

Le modèle du consentement présumé est donc avant tout destiné à apporter clarté et sécurité. Le consentement présumé seul n'apportera pas une augmentation massive du taux de don. Sur ce plan, il est vraisemblable que la formation du personnel médical spécialisé, l'optimisation des processus et la gestion de la qualité, les structures et les ressources de l'hôpital ainsi que l'information de l'opinion publique entraînent des répercussions plus importantes. Nous avons déjà mis en œuvre avec succès ces mesures et la vaste campagne de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a sensibilisé la population au sujet. Le problème du taux élevé de refus, lié le plus souvent à la méconnaissance de la volonté du défunt, reste cependant irrésolu. À une époque où n'importe quelle photo de soirée est disponible en ligne, il est inconcevable qu'une décision aussi importante que le don d'organes repose sur un papier qui peut se perdre ou, tout simplement, ne pas même arriver dans le portefeuille. Le modèle existant n'est purement et simplement plus actuel.

Un modèle qui a fait ses preuves

La plupart des pays européens ont reconnu les atouts de ce modèle. Les Pays-Bas viennent à leur tour d'introduire le modèle du consentement présumé. Ils suivent donc l'exemple de pays tels que l'Autriche, la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Belgique, pour n'en citer que quelques-uns. Dans ces pays, rien ne laisse penser que la volonté des proches n'est pas respectée. Les entretiens ont toujours lieu, mais dans de meilleures conditions qu'actuellement car les opposants au don peuvent se faire inscrire dans un registre électronique. En cas d'urgence, le personnel médical spécialisé consulte le registre. Si ces spécialistes voient que le défunt est inscrit comme non-donneur, ils n'auront même pas besoin de s'entretenir avec les proches. En cas d'absence d'entrée, l'entretien permet de savoir s'il existe d'autres indices signalant le refus du don. Si tel n'est pas le cas, les proches peuvent accepter avec bonne conscience le don d'organes et sont ainsi soulagés.

Trois journées nationales de collecte

Au cours d'une première étape, nous avons nous-mêmes garanti l'acceptation de notre engagement et de notre argumentation au sein du milieu médical. Résultats à l'appui : les premiers hôpitaux s'engageant pour cette initiative nous ont déjà contactés. Au cours de ces trois journées nationales de collecte, nous voulons, en collaboration avec le comité de l'initiative, inciter la population à soutenir l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » par une signature.

- Samedi 21 avril 2018
- Samedi 30 juin 2018
- Samedi 15 septembre 2018 (Journée nationale du don d'organes)

Les équipes de collecte seront présentes ces jours-là dans différentes villes suisses. N'hésitez pas à nous demander où vous pourrez trouver les différentes équipes. Celle des collaborateurs de Swisstransplant sillonnera le pays dès le 17 avril 2018. Nous attendons impatiemment votre visite.

Contact pour les questions médias

Swisstransplant

PD Dr Franz F. Immer, directeur de Swisstransplant

Tél. : +41 58 123 80 00

Pierre-Yves Maillard, Président du conseil de fondation de Swisstransplant et Conseiller d'État

Tél. : +41 79 743 42 37

media@swisstransplant.org

Informations sur l'initiative et téléchargement des feuilles de signatures :

www.swisstransplant.org/fr/don-dorganes-transplantation/initiative-populaire

Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Swisstransplant organise au niveau national, sur mandat des cantons, toutes les activités relatives à l'attribution d'organes et collabore avec les organisations étrangères d'attribution. La Fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes est mandatée par la Confédération suisse pour assurer l'attribution des organes aux receveurs en conformité avec la loi. Swisstransplant gère également la liste d'attente des receveurs d'organes. Vous trouverez de plus amples informations sur www.swisstransplant.org.